



Concertation consigne Synthèse position Collectif Réemploi

POUR UNE FRANCE, LEADER DU REEMPLOI DES EMBALLAGES

COLLECTIF REEMPLOI

Réseau Vrac & Réemploi, EC2027, Fondation Tara Océan, France Nature Environnement, HOP, Mouvement Impact France, New ERA, No Plastic in my Sea, RCube, Reloop, Surfrider, Zero Waste France

Réseau Vrac & Réemploi est l'association interprofessionnelle dédiée à la démocratisation de la vente en vrac et du réemploi des emballages. Réseau Vrac & Réemploi structure, développe et promeut cette filière afin de réduire les déchets et le gaspillage des ressources dans la consommation. Réseau Vrac fédère et représente près de 1200 entreprises en France : fournisseurs de produits, apporteurs de solution et commerçants.

EC2027 Fondé en mars 2021 sous la forme d'un collectif, EC2027 est devenu récemment une association Loi 1901 qui nourrit l'objectif de diffuser l'économie circulaire dans toutes les strates de décisions de la vie publique et privée.

EC2027 regroupe des entreprises et des individus, experts de l'économie circulaire au quotidien, et surtout animés par le sujet dans leur vie de tous les jours !

Les équipes, toutes bénévoles, travaillent ainsi à promouvoir l'économie circulaire en développant des synergies avec d'autres structures, des actions de sensibilisation, ainsi qu'en partageant des solutions avec les pouvoirs publics afin de concrétiser la transformation de notre économie linéaire en une économie circulaire.

Fondation Tara Ocean : Première fondation reconnue d'utilité publique consacrée à l'Océan en France, fondée en 2003 par Agnès Troublé dite agnès b. et présidée par Etienne Bourgois, la Fondation Tara Océan mène une révolution scientifique autour de cet écosystème.

Avec ses consortiums scientifiques associés, elle développe une science de l'Océan ouverte, innovante et inédite qui nous permettra demain de prédire, anticiper et mieux appréhender les risques climatiques et mieux protéger la biodiversité.

Elle utilise cette expertise scientifique de haut niveau et ces aventures de mer pour sensibiliser et éduquer les jeunes générations et le grand public, mobiliser les décideurs politiques au plus haut niveau et permettre aux pays en développement d'utiliser ce nouveau savoir autour de l'Océan.

France Nature Environnement est une fédération d'associations de plus de 900 000 structures sur l'ensemble du territoire, qui réunit plusieurs centaines de milliers de bénévoles qui s'engagent auprès du mouvement. La structure s'organise autour de 10 réseaux thématiques et porte un plaidoyer visant à défendre les écosystèmes, participer à la vie démocratique en défendant l'expression citoyenne et surtout changer notre modèle de développement

HOP Halte à l'obsolescence programmée (HOP) est une association française créée en 2015 à la suite de l'instauration du délit d'obsolescence programmée dans le code de la consommation, agréée association de protection de l'environnement. Elle a pour but de lutter contre l'obsolescence programmée des produits commercialisés sous toutes ses formes. Elle a porté plainte notamment contre Epson puis Apple. Elle effectue aussi un travail d'influence auprès des pouvoirs publics et des industriels pour promouvoir la durabilité et la réparabilité des produits.

Le Mouvement Impact France est le premier mouvement des entrepreneurs et dirigeants français qui placent l'impact écologique et social au cœur de leur entreprise, partout en France. Impact France réunit et porte la voix de toutes les entreprises engagées pour l'avènement d'une nouvelle économie plus écologique, plus sociale, et plus solidaire. Plus d'infos : <https://www.impactfrance.eco/>

New ERA est une association professionnelle fondée en 2022 qui représente les intérêts des opérateurs économiques qui offrent, utilisent et promeuvent des systèmes, services et/ou produits d'emballages réemployables à travers l'Europe. New ERA est formée par des organisations impliquées dans plusieurs parties de la chaîne de valeur du réemploi (fabrication, livraison, logistique, infrastructure, transport, numérisation, lavage et nettoyage) et qui sont aussi présentes dans nombreux secteurs d'activité (HORECA, FMCG, e-commerce, emballages industriels et de transport, etc.)

No Plastic in My Sea L'association No Plastic In My Sea agit contre toutes les formes de pollution plastique et microplastique et contre les risques sanitaires dus à notre surexposition au plastique. Elle conjugue actions de plaidoyer, mobilisation et promotion des solutions alternatives pertinentes. Elle est membre du mouvement international Break Free From Plastic.

RCube association loi 1901 créée en 2012 soutient le développement du secteur du réemploi de la réparation et de la réutilisation. Elle fédère des acteurs favorisant une économie circulaire vertueuse, une économie du partage et des modes de consommations alternatifs, qui luttent contre le gaspillage et la production de déchets alimentaires et non alimentaires. Elle agit pour assurer la professionnalisation et le développement de ses membres en améliorant leur cohésion et leur visibilité, en les représentant auprès des instances extérieures, en encourageant des collaborations et expérimentations avec les différents acteurs de la vie socio-économique et en les mobilisant autour de projets novateurs et fédérateurs. L'association demeure un lieu de concertation en France et en Europe.

Reloop Platform est une organisation internationale à but non lucratif spécialisée sur les sujets de la responsabilité élargie des producteurs, les consignes pour recyclage et réemploi et l'économie circulaire des emballages. Reloop rassemble une quarantaine d'associations, entreprises et ONG internationales.

Surfrider Foundation Europe, est une association dédiée à la protection de l'océan, du littoral, des vagues et de leurs usagers. Depuis plus de 30 ans, avec une équipe d'experts et 50 antennes bénévoles présents dans 12 pays européens, l'ONG travaille avec toutes les parties prenantes (citoyens, décideurs publics et secteur privés) sur différents enjeux clés : les déchets aquatiques, l'aménagement du littoral et le changement climatique, la qualité de l'eau et la santé des usagers.

Zero Waste France est une association citoyenne qui milite depuis 1997 pour la réduction des déchets et une meilleure gestion des ressources. Nous défendons une démarche zéro déchet, zéro gaspillage ambitieuse, qui donne la priorité à la réduction à la source. L'association regroupe une centaine de groupes locaux qui promeuvent cette démarche sur leur territoire dans toute la France. Elle est membre des réseaux européens et internationaux Zero Waste Europe, Break free from plastic et Gaia.

POUR UNE FRANCE, LEADER DU REEMPLOI DES EMBALLAGES

La loi AGECE fixe des objectifs de réemploi des emballages de 5% en 2023 et 10% en 2027, ainsi que des objectifs de réduction de 50 % des bouteilles en plastique à l'horizon 2030 et de suppression des emballages plastiques à usage unique pour 2040.

Nos propositions visent à atteindre ces objectifs et également à renforcer les ambitions de la France en matière de prévention des déchets et de réemploi des emballages, pour en faire une nation leader à l'échelle européenne et internationale.

1) ACTER LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME NATIONAL DE CONSIGNE POUR RÉEMPLOI DES EMBALLAGES BOISSONS

Le réemploi des bouteilles pour boissons existe déjà en France pour de nombreux produits et secteurs (jus, sodas, eaux, vins, bière, cidre, lait). Dans le secteur CHR, 40% des emballages pour boissons sont consignés pour réemploi. Dans le secteur de la consommation à domicile, 8,5 millions de bouteilles ont été réemployées en 2022. En France, la filière du réemploi compte déjà plus de 2000 emplois directs non délocalisables, et près de 1000 sites allant du point de collecte aux centres de lavage.

Cependant, la généralisation du réemploi des emballages de toutes les boissons au niveau national nécessite une organisation et une coordination des dispositifs. C'est pour cette raison que nous demandons d'acter en juin 2023, la mise en place d'un système national de consigne pour réemploi des emballages pour boissons.

2) ACTER LE LANCEMENT D'UNE « FEUILLE DE ROUTE REEMPLOI DES EMBALLAGES » ET SA MISE EN ŒUVRE DÈS L'ÉTÉ 2023

Profitant de la mise en œuvre d'un système national de consigne des emballages pour boissons, nous recommandons d'étendre la réflexion à l'ensemble des emballages des produits de grande consommation afin d'optimiser le système qui sera établi et d'accélérer la transition. En effet, les circuits logistiques, les centres de lavages, les points de collecte/reprise, les règles de financement et de gouvernance du système notamment, sont identiques quels que soient les emballages.

Pour ce faire, nous recommandons de définir une « Feuille de Route Réemploi des Emballages » afin d'organiser les réflexions et la rédaction des recommandations opérationnelles sur le modèle de la « Feuille de Route Economie Circulaire » (FREC).

Nous proposons ainsi d'avancer selon le calendrier suivant :

- **Juin 2023** : Acter la mise en place d'un système national de consigne pour réemploi des emballages pour boissons
- **T3 2023** : Lancer une « Feuille de Route Réemploi des Emballages » impliquant toutes les parties prenantes, afin de définir les modalités de mise en œuvre du système de consigne pour réemploi à l'échelle nationale. Réseau Vrac et Réseau Consigne, sont volontaires pour co-porter l'organisation de ces travaux
- **T3 2024** : Restituer la « Feuille de Route Réemploi des Emballages »
- **T4 2024** : Publier les textes réglementaires actant la mise en œuvre opérationnelle du système pour le 1er janvier 2026 au plus tard
- **Janvier 2026** : Lancer officiellement le système national de consigne pour réemploi des emballages

3) DEFINIR LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE D'UN SYSTEME NATIONAL DE CONSIGNE POUR RÉEMPLOI ADAPTÉ À TOUS LES EMBALLAGES, DANS LE CADRE D'UNE MISSION GOUVERNEMENTALE

Afin de définir les contours et les modalités de fonctionnement d'un système national inédit de consigne pour réemploi, les travaux qui seront menés dans la « Feuille de Route Réemploi des Emballages » devront :

- Se baser sur les différentes études et projets pilotes en cours au niveau français et européen
- Adresser les objectifs et prendre en compte les pré-requis suivants

Chantier 1 : Définir la gouvernance et le cadre de fonctionnement du système national de consigne pour réemploi

Les travaux permettront de modéliser la création d'un organisme national de gestion des emballages réemployables, en charge de l'organisation technique et financière du système (périmètre d'intervention, rôles, responsabilités, etc.)

Pré-requis identifiés :

- L'organisme définit et valide les gammes standards d'emballages
- L'État encadre et contrôle l'organisme et établit des sanctions en cas de non-respect des obligations fixées
- La gouvernance de l'organisme doit être représentative de toutes les parties prenantes (metteurs en marché, opérateurs du réemploi, association de consommateurs, acteurs publics, etc.)
- En cas de mise en place d'une consigne pour recyclage, les systèmes de consigne pour réemploi et recyclage doivent être pensés conjointement pour optimiser le fonctionnement global

Chantier 2 : Rendre accessibles les emballages consignés pour réemploi à tous les produits et dans tous les lieux d'achat

Les travaux permettront de définir le périmètre des produits et secteurs concernés et de fixer des obligations de proportions minimales d'emballages consignés pour réemploi à mettre annuellement sur le marché, selon un calendrier progressif jusqu'à 2040.

Pré-requis identifiés :

- Les objectifs doivent être définis par catégories de produits et par secteurs
- Les obligations doivent s'imposer aux metteurs en marché et faire l'objet de sanctions en cas de non-respect.

Chantier 3 : Mettre en place des lieux de collecte/reprise des emballages consignés pour réemploi identifiables, pratiques et accessibles à tous

Les travaux permettront de définir l'organisation de la reprise des emballages consignés pour réemploi (reprise obligatoire ou volontaire, maillage en points de collecte, etc)

Pré-requis identifiés :

- Les emballages consignés pour réemploi doivent pouvoir être rapportés au même lieu de retour et dans les mêmes conditions de service aux consommateurs que les emballages à usage unique consignés en cas de mise en place d'une consigne pour recyclage
- L'accès aux dispositifs de reprise doit être garantie pour tous les types de publics : PMR et personnes éloignées du digital
- Les consommateurs doivent pouvoir récupérer le montant de la consigne en monnaie, et non en bon d'achat uniquement. Le prix de la consigne doit s'entendre hors taxes ; il ne doit pas être intégré dans le prix du produit et doit être affichée indépendamment du prix du produit

Chantier 4 : Financer le développement de la filière du réemploi des emballages

Les travaux permettront de définir les besoins et modalités de financement du système :

- Financement du développement : financement à l'adaptation des lignes de production, financement des infrastructures de lavage, de tri et de stockage des emballages vides, emplois, etc.)
- Financement du modèle : montants de consigne, péréquation financière entre acteurs, indemnisation financière pour les services de collecte rendus par les points de vente ou tout autre lieu de déconsignation, etc.

Pré-requis identifiés :

- Les sommes collectées au titre des sanctions doivent être allouées au fonctionnement du système national de consigne pour réemploi
- En attendant la mise en place du système national de consigne pour réemploi, la montée en puissance du réemploi doit être accompagnée par un doublement du budget de la REP emballages de 5 à 10%

Chantier 5 : Ancrer le geste réemploi auprès de tous les publics

Les travaux permettront de définir les actions de communication et de formation autour du dispositif national de consigne pour réemploi (règles d'affichage en magasin, campagnes de sensibilisation, plans de formation, etc.)

Pré-requis identifiés :

- Un logo unique devra être créé afin de permettre aux consommateurs d'identifier clairement le caractère réemployable des emballages consignés pour réemploi